

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

#6



Mali 2015 © CARI

L'IGMVSS est une initiative panafricaine qui vise à lutter contre la désertification en restaurant des terres par la mise en place d'une mosaïque de projets de Gestion Durable des Terres dans les vingt pays partenaires de cette initiative (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Soudan et Tunisie).

Cette initiative est issue d'une idée apparue dès 2005 lors de la 7e Conférence des Leaders, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté sahélo-saharienne. Elle a ensuite été adoptée en 2007 par l'Union Africaine. Elle s'insère parfaitement dans l'actuel agenda international: elle contribue aux objectifs de l'agenda 2063, plus spécifiquement à la première aspiration de cet agenda et à ceux du développement durable et en particulier à l'objectif 15.3 de NDT. De plus, elle illustre les synergies entre les conventions de Rio en étant un outil de lutte contre la désertification, de promotion de la diversité biologique et d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience au changement climatique car des sols et des arbres restaurés pourront stocker du carbone.

Mise en œuvre

L'IGMVSS doit permettre d'accroître la résilience des populations et des espaces sahéliens aux changements climatiques. Plus spécifiquement, cette initiative doit permettre d'améliorer les conditions de vie des populations sahéliennes, les conditions des écosystèmes des zones sèches africaines et de mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre cette GMV. Elle est basée sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, la coordination des différentes interventions, une approche transversale pour consolider les liens entre les nombreuses dimensions environnementales, la participation essentielle des communautés locales, la prise en compte des problématiques de genre et de génération (inclusion des femmes et des jeunes) et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Les Etats Parties à cette initiative doivent élaborer et mettre en œuvre des PAN. A ce jour, de nombreux Etats ont développés leurs plans d'actions tels que le Burkina Faso, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Gambie, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad alors que d'autres sont en cours d'élaboration comme en Algérie, au Cameroun, au Ghana, en Egypte ou en Mauritanie.

Afin de financer cette GMV, les pays bénéficiaires, la Banque Mondiale, le CILSS, la FAO, le FEM, le Forum Forestier Africain, le MM, l'OSS, le PNUE, SOS Sahel, l'UICN, la Commission de l'Union Africaine, l'UE, les jardins botaniques royaux de Kew (Londres), la France et la Wallonie (Belgique) ont mobilisé plus de 50 000 000 euros. De plus, plusieurs autres ONG et OSC appuient la mise en œuvre des différents projets et initiatives. Ce financement sert principalement à financer la coopération régionale et sud-sud, le suivi, le développement de capacités, la gestion des connaissances et les actions transfrontalières.

Par la suite, la mise en œuvre de la GMV doit se faire par une multitude de partenaires:

- **les organisations intergouvernementales** comme l'Union africaine et les Communautés économiques régionales: soutien politique régional, plaidoyer et collecte de fonds;
- **les services gouvernementaux**: plans d'actions nationaux et mobilisation des ressources;
- **les autorités locales**: inclusion d'initiatives participantes à la GMV dans leurs programmes de développements;
- **les communautés locales et les organisations de la société civile**: participation à la prise de décision, mise en œuvre de projets et actions de suivis;
- **les partenaires financiers et techniques**: accompagnement des parties prenantes.

En pratique

Au Niger

Dans le cadre de l'IGMVSS, un tiers du territoire nigérien (47 millions d'hectares) englobant trois zones climatiques (sahariennes, sahélo-saharienne et sahéliennes) est concerné par la mise en place de projets de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En 2015, une Agence Nationale de la GMV est créée sous la tutelle des ministères de l'environnement et des finances afin d'encadrer la mise en œuvre de la GMV. Un comité de pilotage composé de politiques (représentants de la présidence, ministères techniques, gouvernorats des régions) et de la société civile soutient l'agence.

La mise en œuvre de la GMV au Niger comprend plusieurs axes:

1. Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement des capacités techniques (cadres législatifs et réglementaires, sécurisation du foncier rural, etc.)
2. Promotion du développement local et communautaire dans la zone de la grande muraille verte (infrastructures socio-économiques, etc.)
3. Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux et amélioration de la sécurité alimentaire (conservation et restauration de terres dégradées, etc.)
4. Développement de la recherche d'accompagnement et valorisation des connaissances (capitalisation, valorisation et protection des connaissances, etc...)
5. Appui institutionnel et soutien opérationnel à la mise en œuvre de la GMV au Niger (coordination et suivi-évaluation).

Ce programme d'action nigérien associé aux projets sous-régionaux comme le programme SAWAP, le projet gommier de la FAO et l'initiative en faveur des pays très pauvres de la Banque Africaine de Développement a permis de récupérer 359 530 hectares entre 2011 et 2015.



De nombreux objectifs stratégiques doivent permettre d'atteindre les objectifs principaux de cette initiative:

- Promotion d'activités de restauration/conservation/protection/valorisation des terres, de la biodiversité et des autres ressources naturelles grâce à leur gestion durable;
- Renforcement et diversification des systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux;
- Promotion des activités agro-sylvo-pastorales et socio-économiques permettant la création durable de richesse et la satisfaction des besoins domestiques des populations;
- Réhabilitation et renforcement des services socio-économiques de base (infrastructures, etc...);
- Création d'un observatoire sur les ressources naturelles en zones arides (information, gestion, suivi, évaluation, diffusion, etc...);
- Mise en place d'un réseau de recherche-développement dans l'espace GMV (appui, formation, mobilité scientifique, bonnes pratiques, etc...);
- Amélioration des conditions de vie des populations locales avec une inversion des flux migratoires;
- Amélioration de la séquestration de CO2 dans les couvertures végétales et les sols.

Evolutions

Cette initiative doit être intensifiée dans les années à venir et considérée comme un outil de réalisation de l'agenda 2063, des ODD et de mise en œuvre des conventions environnementales.

A ce titre, de nombreux programmes ont été mis en œuvre afin de soutenir cette initiative de GMV. Lors de la COP 21, de nombreux engagements ont été pris à son encontre comme la mobilisation de plusieurs milliards de dollars sur cinq ans afin de soutenir son avancée.

Pour aller plus loin

- APGMV (2016), Stratégie 2016-2020, document cadre, accessible ici: http://www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/APGMV_Strategie_16-20.pdf
- CARI (2014), Mieux comprendre l'IGMVSS: Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, accessible ici: <http://cariassociation.org/IMG/pdf/2014-aout-elvis-gmv.pdf>
- CNULCD et le Mécanisme Mondial (2016), La Grande Muraille Verte: l'espoir pour le Sahara et le Sahel, accessible ici: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/4_2016_GGW_FRE.pdf
- CSFD (2011), Le projet africain de Grande Muraille Verte: Quels conseils les scientifiques peuvent-ils apporter ? Synthèse, accessible ici: http://www.csfd-desertification.org/bibliotheque/item/le-projet-africain-de-grande-muraille-verte-2?category_id=10
- IRD (2010), Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte: Concepts et mise en œuvre, accessible ici: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-06/010050326.pdf
 - <http://www2.unccd.int/actions/great-green-wall-initiative>
 - <http://www.grandemurailleverte.org/>
 - <http://www.greatgreenwall.org/>
 - <http://www.greatgreenwallinitiative.org/>

Le projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union VERte)

#6.1

Présentation

FLEUVE est un projet porté par le MM et financé par l'UE à une hauteur d'environ 7 millions d'euros. Il vise à renforcer les capacités des collectivités locales dans les territoires afin de favoriser la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de la GMV. C'est un projet d'une durée de 4 ans (48 mois) qui est mis en œuvre pour la période 2014-2018 sur cinq pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad). Les trois objectifs spécifiques du projet sont respectivement en lien avec:

1. Les capacités des acteurs locaux à planifier et conduire leur développement en tenant compte de la GDT
2. La mise en œuvre d'investissements de GDT dans les zones d'intervention
3. Le partage des connaissances acquises et le développement de partenariats

Le projet comporte 2 composantes: une nationale et une régionale.

La phase nationale

La phase nationale est mise en œuvre dans 23 communautés réparties entre cinq pays et s'articule autour des trois objectifs du projet.

Les investissements de GDT couverts par le second objectif du projet représentent la plus grande part du budget de chaque pays. Ces investissements combinent des ouvrages de récupération des terres et des activités génératrices de revenus durables, tel que décrit ci-dessous de manière résumée:

- **Burkina Faso:** les investissements concernent l'aménagement de la forêt communale de Dori, qui couvre 400 hectares, et permet la conservation de la diversité biologique et de réserves de produits forestiers utiles à la satisfaction des besoins des populations locales et à l'apport d'une source durable de revenus;
- **Mali:** installation de jardins polyvalents dans les communes de Gavinané et de Diaye Coura;
- **Niger:** ouvrages de récupération de terres par traitement mécanique et biologique et initiation d'activités génératrices de revenus dans neuf communes;
- **Sénégal:** mise en place et/ou renforcement de jardins polyvalents et de réserves fourragères dans cinq communes;
- **Tchad:** protection des oasis par traitement mécanique et biologique des dunes.

La phase régionale

La composante régionale se divise en deux volets.

Le **premier volet régional** est mené par le MM, en étroite collaboration avec la FAO. Ce volet vise à appuyer la coordination de l'initiative à travers un bureau régional auprès de la Commission de l'Union Africaine, Africa Special Hub. Les priorités de ce bureau sont la gestion des connaissances et la mobilisation des ressources.

Le **second volet régional** est conduit par CARI et contribue à atteindre le premier objectif du projet, c'est à dire renforcer les capacités des collectivités locales qui sont les gestionnaires des territoires et de capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques. A cette fin, il a été décidé d'élaborer un module de Form'Action.

- Module Form'Action à destination des collectivités locales

Ce module permet d'accompagner pendant plusieurs jours la collectivité à faire émerger une idée de projet opérationnel, à s'assurer de son inscription dans le projet de développement territorial, à définir sa stratégie d'intervention, de la formaliser dans un cadre logique simplifié, d'identifier les acteurs potentiellement partenaires et de construire le budget et le plan de financement. En assurant une alternance de séances «en salle» et sur le terrain à la rencontre des lieux et acteurs potentiellement concernés, il s'agit de favoriser une dynamique inclusive avec les acteurs du territoire, tout en donnant aux formateurs un rôle de facilitateur au service de la collectivité. La visée finale de ce module de form'action est donc la production des bases d'un document de projet simple et d'une feuille de route permettant à la collectivité de poursuivre la démarche engagée une fois les formateurs repartis.

Ce module est divisé en cinq étapes clés:

1. **Analyser et approfondir l'idée de projet:** l'idée peut-elle se transformer en projet?
2. **Elaborer la stratégie d'intervention:** le projet est-il faisable?
3. **Intégrer la communication dans le projet:** le projet peut-il mobiliser?
4. **Préparer le budget et le plan de financement:** le projet est-il finançable?
5. **Préparer la suite de la form'action:** comment finaliser le projet?



Atelier régional FLEUVE Ouagadougou 2016 © CARI

Contact

- Carelle Mang-Benza, cmang-benza@unccd.int, 00 49 228 815 2851



Action Contre la Désertification

#6.2

Présentation

Le programme ACD est une initiative du groupe des Etats ACP (Afrique-Caraïbes et Pacifique) mis en œuvre par la FAO et ses partenaires et financé par l'UE. Il s'étend sur cinq ans, de 2014 à 2019 et vise à soutenir la gestion durable et la réhabilitation des paysages agro-sylvo-pastoraux en zones arides. A cette fin, ce programme soutient les communautés locales, les gouvernements et la société civile de six pays africains (Burkina Faso, Ethiopie, Gambie, Niger, Nigeria et Sénégal), des îles Fidji et d'Haïti. De plus, il s'appuie principalement sur l'IGMVSS et la mise en œuvre de la CNULCD dans ses actions de restauration des terres arides dégradées.

Les conséquences

Ce programme est composé de plusieurs activités:

- **Le renforcement des capacités** des partenaires gouvernementaux et organisations non gouvernementales pour une gestion durable et la restauration des ressources naturelles (sols, eau, forêts, pâturages);
- **Le développement d'activités génératrices de revenu** permettant la création d'emplois en milieu rural et fondées sur la production durable, la transformation et la commercialisation de produits agricoles et de biens et de services forestiers;
- **L'échange de connaissances** avec, entre autres, la mise en place d'écoles pratiques d'agriculture et la diffusion de bonnes pratiques de GDT.

L'expérience acquise en soutien à la GMV pourra ensuite être exportée vers d'autres territoires aux Caraïbes et au Pacifique tels que les îles Fidji et Haïti dans un esprit de coopération Sud-Sud.



Niger 2007 © CARI

Participation à la GMV

Ce programme participe donc à la mise en œuvre de la Convention et de la GMV en:

- Améliorant les conditions de vie et la résilience des populations des zones arides face aux changements et épisodes climatiques;
- Améliorant l'état, la santé et la résilience des écosystèmes des zones arides face aux changements et épisodes climatiques;
- Mobilisant des ressources grâce à la création de partenariats multi-acteurs.

Suivi-évaluation

Afin de s'assurer des résultats de ce programme, un suivi et une évaluation prennent place en mettant l'accent sur les changements réalisés dans plusieurs domaines:

- **Les changements socio-économiques:** réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté;
- **Les impacts environnementaux:** utilisation des terres et couverture des sols;
- **Le renforcement de capacités:** formations.



Burkina Faso 2007 © CARI

Sources

- <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>
- Contact: action-against-desertification@fao.org



Le programme SAWAP appuyé par le projet BRICKS

#6.3

Présentation

Le programme SAWAP

Ces projets visent à appuyer l'initiative de la GMV.

Le programme SAWAP est le «Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative de la Grande Muraille Verte» conçu par la Banque Mondiale et le FEM. Il mobilise 1,1\$ milliard et a pour objectif de développer la GDT et de l'eau et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques. A cette fin, les douze projets nationaux devront investir dans les technologies de GDT et de l'eau, améliorer l'aménagement du territoire et les systèmes d'informations. Les douze projets sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Source : CNULCD et le Mécanisme Mondial (2016), La Grande Muraille Verte : l'espoir pour le Sahara et le Sahel, p.8-9.

Pays	Projet	Co-financement (millions US\$)	FEM (millions US\$)	Principales activités
Bénin	Gestion des forêts et des terres adjacentes	46,45	5,5	Mise en œuvre des plans de gestion des forêts classés / Reboisement / Renforcement des capacités / Appui à un Fonds fiduciaire pour la protection des savanes d'Afrique de l'Ouest
Burkina Faso	Développement des communautés rurales (3ème phase)	97,35	7,40	Renforcement des autorités décentralisées / Gestion des conflits fonciers / Plans locaux d'investissement / Protection des forêts / Microprojets de restauration des terres et des forêts
Ethiopie	Gestion durable des terres (2ème phase)	94,65	12,96	Appui à 135 bassins versants / Climate smart agriculture / Régénération naturelle assistée / Reboisements / Paiement des services environnementaux / Intégration de la protection de la biodiversité dans des filières agricoles
Ghana	Gestion durable des terres et de l'eau	59,50	8,75	Gestion participative / Régénération naturelle assistée / Prévention des feux / Amélioration des parcours / Appui aux producteurs / Mécanismes financiers durables pour la GDT
Mali	Gestion des ressources naturelles dans un climat changeant	13	8,42	Plan intercommunal / Initiatives communautaires de reboisement / Plans de gestion participative des forêts, agroforesterie et appui à la GDT
Mauritanie	Appui au secteur agricole	15	4,79	Renforcement des capacités / Amélioration des sols, gestion améliorée de l'eau, agroforesterie et reboisement / Appui à la filière de la gomme arabique
Niger	Appui au programme d'Action Communautaire (3ème phase)	43,65	4,51	Renforcement des capacités régionales et intercommunales / Fonds d'investissement local / Climate smart agriculture / Lutte contre l'érosion
Nigéria	Gestion de l'érosion et des besoins hydrologiques	500	8,59	Planification et protection des bassins versants / Conservation des sols et de l'eau / Activités génératrices de revenus / Renforcement des institutions
Sénégal	Développement durable et inclusif de l'agro-industrie	80	6,01	Appui aux associations paysannes / Plan de gestion communautaire des forêts classées et des réserves naturelles / Lutte contre la salinisation des terres et l'érosion éolienne / Reboisement
Soudan	Gestion durable des Terres et de l'Eau	25,68	7,73	Renforcement des capacités / Capitalisation des connaissances traditionnelles en agroforesterie, agro-sylvo-pastorale / Reboisement, délimitation des forêts classées / Pratiques communautaires de gestion de l'eau / Gestion des parcours / Agroforesterie / Promotion d'alternatives de revenus de diversification
Tchad	Appui à la production agricole	102,25	9,25	Restauration des sols / Petites infrastructures de rétention d'eau / Gestion des zones de parcours / Appui aux organisations de producteurs / Tests et promotion de l'agroforesterie / Adaptation / Sensibilisation des impacts aux changements climatiques
Togo	Gestion intégrée des terres et des catastrophes	55,29	9,15	Restauration de forêts, zones agricoles, zones humides / Gestion participative des territoires / Systèmes de connaissance, suivi et d'alerte précoce / Adaptation

Le projet BRICKS

Le projet BRICKS ou «renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances» est un projet régional d'une durée de 6 ans (2013-2019) servant à soutenir le programme SAWAP dans la diffusion des informations et des bonnes pratiques récoltées. Plus précisément, il vise à soutenir les douze projets nationaux du programme SAWAP afin d'identifier les innovations, de les promouvoir et de les diffuser afin de les mettre au service de l'investissement pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques. Il est mis en œuvre par trois organisations: le CILSS, l'OSS et le bureau de l'Afrique Centrale et Orientale de l'UICN.

Le projet BRICKS a trois composantes principales dont chacune est coordonnée par une organisation en particulier comme le montre le tableau ci-dessous:

Source: Présentation du BRICKS. Le projet BRICKS Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation à la communication et aux connaissances SAWAP en appui à l'initiative de la GMY. Atelier sous-régional de renforcement des capacités des hommes et femmes de média en GDT et des Eaux, 3-7 octobre 2016, Lomé, Togo.

Composantes du projet	Activité	Agence / Tête de file
Composante 1. Gestion des connaissances (2 355 000 US\$)	Mise en réseau des équipes de projet des pays pour un apprentissage structuré	CILSS
	Subventions compétitives pour l'innovation au niveau régional, en vue d'une assistance technique pour le développement d'outils d'information et de communication	CILSS
	Création d'un mécanisme de services consultatifs pour les projets SAWAP sur les questions-clés de mise en œuvre liées aux biens publics environnementaux	CILSS OSS UICN
	Réalisation d'une série d'analyses économiques régionales et d'évaluations environnementales	CILSS OSS UICN
	Communication stratégique	UICN
Composante 2. Appui au suivi du programme (1 650 000 US\$)	Agrégation des résultats provenant du portefeuille SAWAP des 12 projets	OSS
	Fourniture d'une formation participative et appui d'experts en matière de SE aux équipes nationales	OSS
	Suivi, modélisation et cartographie des ressources en terres et en eau, et modification de l'utilisation des terres ; plus appui des capacités du SIG	OSS
Composante 3. Gestion du projet (624 130 US\$)	Plateforme d'évaluation des impacts	CILSS
	Administration, frais généraux, établissement de rapports sur le projet des trois institutions	CILSS OSS UICN

Sources et contacts

- <http://bricks.oss-intra.org:8080/geobricks/srv/eng/main.home>
- **CILSS:** Edwige Botoni: edwige.botoni@cilss.bf et Philippe Zoungrana: philippe.zoungrana@cilss.bf
- **OSS:** Nabil Ben Khatra: nabil.benkhatra@oss.org.tn et Fatou Mar: fatou.mar@oss.org.tn
- **UICN:** Jean-Marc Garreau: jean-marc.garreau@iucn.org
- **FEM:** Mohamed Bakarr: mbakarr@thegef.org
- **Banque Mondiale:** Steve Danyo: sdanyo@worldbank.org et Emmanuel Nikiema: enikiema@worldbank.org

